

Indicateurs issus de la liste harmonisée du Groupe des Nations Unies pour le Développement Durable

Groupe de Résultats	Output / Produit du CCDD	Indicateurs	Indicateurs ODD
1. Agriculture durable	Produit 1.3: Les décideurs du secteur agricole sont à même d'élaborer, de mettre en oeuvre et d'assurer le suivi évaluation des stratégies, plans et programmes	Nombre de politiques, de stratégies et de programmes d'investissement sectoriels et/ou intersectoriels, élaborés ou améliorés, visant à éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et toutes les formes de malnutrition avec l'appui des Nations Unies.	2.1.1, 2.1.2
	Produit 1.2: Les acteurs au sein des chaînes de valeur disposent de capacités renforcées pour le développement des chaînes de valeurs dynamiques répondant aux besoins du marché (national, régional et globale)	Nombre d'organisations rurales, d'institutions gouvernementales et d'autres parties prenantes dotées de capacités renforcées pour concevoir et mettre en oeuvre des politiques, des stratégies et des programmes qui améliorent la productivité, le revenu net et les conditions de travail au sein du système agroalimentaire	2.3.1, 2.3.2
	Produit 1.1: Les agriculteurs ont la capacité d'utiliser de nouveaux modèles d'agriculture durable, nutritive et résiliente dans les différentes zones agroécologiques de la Côte d'Ivoire	Nombre de personnes bénéficiant d'un meilleur accès à des infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes ou à des services liés aux infrastructures (y compris les infrastructures numériques)	9.1.1, 9.1.2, 9.4.1, 9.a.1
2. Industrialisation	Produit 2.3: Les PME/PMI disposent de capacités renforcées en matière de gestion, d'innovation, de recherches de financement et de production pour leur compétitivité et l'accès aux marchés	Nombre d'entités du secteur privé (y compris les micro, petites et moyennes entreprises (MPME)) qui ont innové dans leurs pratiques commerciales en intégrant des éléments de durabilité environnementale, sociale ou économique	9.3.1, 9.4.1, 9.c.1
3. Education	Produit 3.1: Les institutions éducatives nationales plus résilientes disposent des capacités renforcées pour assurer une offre d'éducation, de formation et d'alphabétisation fonctionnelle inclusive de qualité	Mesure dans laquelle le système éducatif est inclusif et équitable du point de vue du genre pour l'accès aux possibilités d'apprentissage, et conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme	4.1.3, 4.1.4, 4.2.4, 4.2.5, 4.3.1, 4.4.1, 4.a.1, 5.6.2, 4.5.1, 8.6.1
	Produit 3.2: Les ménages particulièrement ceux les plus vulnérables et défavorisés, disposent de capacités renforcées pour accroître la demande de services d'éducation, de formation et d'alphabétisation fonctionnelle	Nombre de personnes bénéficiant directement d'un meilleur accès aux compétences et aux programmes d'apprentissage tout au long de la vie, y compris pour l'éducation sexuelle complète, développés et mis en oeuvre avec le soutien des Nations unies.	4.3.1, 4.5.1, 4.7.1, 8.6.1, 13.3.1
	Produit 3.3: Les structures publiques et privées ont des capacités renforcées pour développer une offre d'alphabétisation fonctionnelle, d'éducation alternative, d'enseignement technique et de formation professionnelle	Nombre d'établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) ayant amélioré leur capacité à dispenser des formations et des évaluations avec le soutien des Nations Unies	4.3.1, 4.5.1, 8.6.1

Groupe de Résultats	Output / Produit du CCDD	Indicateurs	Indicateurs ODD
4. Services sociaux de base	Produit 4.6 : Les personnes vulnérables ou à risque de l'être disposent d'instruments et de mécanismes de protection sociale renforcés	Nombre de politiques nationales de protection sociale nouvelles ou révisées visant à étendre la couverture, à renforcer l'exhaustivité et/ou à améliorer l'adéquation des prestations, avec l'appui des Nations Unies	1.1.1, 1.2.1, 1.3.1, 1.a.2
	Produit 4.2 : Les institutions nationales, la société civile et les communautés disposent de capacités renforcées pour la fourniture de services et l'adoption de comportements adéquats en matière de nutrition et de développement de la petite enfance y compris dans les situations d'urgence	Nombre d'institutions gouvernementales et non gouvernementales ayant une capacité accrue à concevoir, mettre en œuvre et financer des politiques de prévention et de réduction de la malnutrition et de promotion d'une alimentation saine, avec le soutien des Nations unies	2.2.1, 2.2.2, 2.2.3
	Produit 4.1 : Les parties prenantes dans la santé disposent de capacités renforcées pour la demande et l'offre de services curatifs, préventifs, de soutien psychosocial et promotionnels de qualité, accessibles et adaptés aux besoins des populations, notamment les plus vulnérables et celles dans les situations d'urgence	Nombre de politiques nationales sur la santé, y compris la santé en général ou des domaines spécifiques de la santé tels que les politiques nutritionnelles, l'activité physique, la santé sexuelle et reproductive, les maladies non transmissibles et transmissibles, conformément aux normes des droits de l'homme, élaborées et adoptées, avec le soutien des Nations unies.	3.3.1, 3.3.5, 3.4.2, 3.5.2, 3.6.1, 3.9.3, 3.a.1, 3.b.1, 3.b.3, 3.c.1, 3.d.1, 3.d.2, 3.7.1
	Produit 4.1 : Les parties prenantes dans la santé disposent de capacités renforcées pour la demande et l'offre de services curatifs, préventifs, de soutien psychosocial et promotionnels de qualité, accessibles et adaptés aux besoins des populations, notamment les plus vulnérables et celles dans les situations d'urgence	Nombre de politiques nationales sur la santé, y compris la santé en général ou des domaines spécifiques de la santé tels que les politiques nutritionnelles, l'activité physique, la santé sexuelle et reproductive, les maladies non transmissibles et transmissibles, conformément aux normes des droits de l'homme, élaborées et adoptées, avec le soutien des Nations unies.	3.8.1, 3.8.2, 3.b.1
	Produit 4.3 : Les institutions nationales, la société civile et les communautés disposent de capacités renforcées pour la fourniture de services et l'adoption de comportements adéquats en matière de nutrition et de développement de la petite enfance y compris dans les situations d'urgence	Nombre de personnes bénéficiant au moins de services de base en matière d'eau potable qui sont sûrs et disponibles en cas de besoin, grâce à l'aide des Nations unies	6.1.1
5. Promotion de la jeunesse	Produit 5.2 : Les jeunes notamment ceux des milieux ruraux et périurbains disposent de capacités professionnelles et entrepreneuriales renforcées pour bénéficier des opportunités d'emploi dans les secteurs porteurs adaptées aux besoins du marché	Nombre de personnes bénéficiant d'activités génératrices de revenus avec le soutien des Nations unies	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2
	Produit 5.1 : Les institutions nationales disposent de capacités renforcées pour accompagner la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et promouvoir la participation et l'insertion socioéconomique des jeunes, y compris des jeunes migrants	Nombre de cas où les organisations de soutien aux entreprises, les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs et d'entreprises ont renforcé leur capacité à fournir des services à leurs membres/clients pour promouvoir le développement économique, l'emploi productif et le travail décent, grâce au soutien des Nations Unies.	8.8.2, 8.10.1, 8.10.2, 16.6.1, 16.6.2

Groupe de Résultats	Output / Produit du CCDD	Indicateurs	Indicateurs ODD
	Produit 5.3: Les jeunes, filles et garçons disposent des compétences de vie courante et de leadership pour participer à la prise de décision et au contrôle de l'action publique	Niveau de participation significative des titulaires de droits, en particulier les femmes et les groupes discriminés, dans certains processus publics, avec le soutien des Nations Unies	16.7.2
6. Egalité des genres	Produit 6.3: Les capacités des femmes et des filles notamment celles en milieu rural et péri-urbain ont été renforcées sur les plans social, économique et technologique pour développer leur plein potentiel et faciliter leur autonomisation	Nombre de lois et de réglementations, basées sur les normes et les standards internationaux en matière de droits de l'homme, développées avec le soutien de l'ONU visant à : a) Éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles (EVAWG), y compris les pratiques néfastes (HP) ; b) Promouvoir l'égalité d'accès aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive (SSR)	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.6.2, 5.a.2, 10.3.1, 11.7.2, 16.2.3, 16.b.1
	Produit 6.2: Les capacités des femmes, des filles y compris celles porteuses d'un handicap, des hommes et des garçons sont renforcées pour une meilleure lutte contre les inégalités de genre, le VIH/ sida, les VBG y compris les mutilations génitales féminines, et les mariages d'enfants	Existence d'un mécanisme national ou infranational pour lutter contre les normes, stéréotypes, pratiques et rapports de force discriminatoires aux niveaux individuel, social et institutionnel en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, avec le soutien des Nations unies.	5.2.1, 5.2.2, 5.3.1
	Produit 6.1: Les institutions nationales au niveaux central, local et communautaires disposent de capacités renforcées pour améliorer l'accès des femmes et des filles aux opportunités socio-économiques et technologiques, et aux services de prévention et de prise en charge des VBG y compris les mutilations génitales féminines, et les mariages d'enfants	Nombre d'entreprises dirigées par des femmes ayant amélioré leurs performances, augmenté leurs transactions commerciales et/ou généré des revenus grâce au soutien des Nations Unies	5.5.2, 8.1.1, 8.2.1, 8.5.2
	Produit 6.2: Les institutions nationales au niveaux central, local et communautaires disposent de capacités renforcées pour améliorer l'accès des femmes et des filles aux opportunités socio-économiques et technologiques, et aux services de prévention et de prise en charge des VBG y compris les mutilations génitales féminines, et les mariages d'enfants	Nombre de filles et de femmes ayant bénéficié de services relatifs aux pratiques néfastes, notamment le mariage précoce et forcé des enfants et les mutilations génitales féminines, avec le soutien des Nations unies.	5.3.1
7. Gestion des ressources naturelles	Produit 7.1 : Les institutions publiques et privées, les organisations de la société civile et les communautés disposent de capacités techniques et opérationnelles pour renforcer la gouvernance environnementale et forestière	Nombre de personnes bénéficiant directement d'initiatives, visant à protéger la nature et à promouvoir l'utilisation durable des ressources	12.2.1, 12.2.2, 12.8.1, 12.a.1

Groupe de Résultats	Output / Produit du CCDD	Indicateurs	Indicateurs ODD
	<p>Produit 7.2 : Les institutions publiques, les organisations du secteur privé, les collectivités territoriales et les communautés vulnérables disposent d'infrastructures nécessaires, de capacités technique et technologique adaptées pour la gestion des risques de catastrophes naturelles et pour leur résilience au changement climatique</p>	<p>Mesure dans laquelle des mesures politiques sont en place pour permettre l'amélioration et/ou la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de l'accord de Paris avec le soutien des Nations unies.</p>	<p>1.1.1, 13.1.1, 13.2.2</p>
	<p>Produit 7.2 : Les institutions publiques, les organisations du secteur privé, les collectivités territoriales et les communautés vulnérables disposent d'infrastructures nécessaires, de capacités technique et technologique adaptées pour la gestion des risques de catastrophes naturelles et pour leur résilience au changement climatique</p>	<p>Nombre d'hectares (ha) de forêts dégradées faisant l'objet d'une a) Réhabilitation ; b) restauration, avec le soutien des Nations unies</p>	<p>15.1.1, 15.1.2, 15.3.1, 15.b.1</p>
8. Gouvernance	<p>PRODUIT 8.1 : Les institutions nationales, les médias, les acteurs de la société civile, et les partenaires sociaux, disposent des capacités renforcées dans les domaines de la promotion et du respect des Droits (travail, sécurité, justice, droit civique, information), de l'égalité de Genre, de la participation citoyenne, et du dialogue social</p>	<p>Mesure dans laquelle des mesures élaborées/mises en œuvre avec le soutien des Nations unies sont en place pour promouvoir le leadership des femmes et des filles et leur participation égale à la prise de décision, avec le soutien des Nations unies, dans : a) les institutions publiques b) Les postes électifs, y compris les parlements et les gouvernements locaux ; c) le pouvoir judiciaire d) le secteur privé ; e) les mécanismes de médiation, de réconciliation et de consolidation de la paix ; et f) Gestion des ressources naturelles</p>	<p>5.5.1, 5.5.2, 16.7.1</p>
	<p>PRODUIT 8.1 : Les institutions nationales, les médias, les acteurs de la société civile, et les partenaires sociaux, disposent des capacités renforcées dans les domaines de la promotion et du respect des Droits (travail, sécurité, justice, droit civique, information), de l'égalité de Genre, de la participation citoyenne, et du dialogue social</p>	<p>Nombre de personnes défavorisées, qui ont accès à la justice, avec le soutien de des Nations Unies</p>	<p>16.3.1, 16.3.2, 16.3.3</p>
	<p>PRODUIT 8.3: Les institutions nationales disposent de capacités renforcées pour collecter, analyser, diffuser et utiliser des données désagrégées de qualité en soutien à la prise de décision et à la redevabilité</p>	<p>Mesure dans laquelle les mécanismes/initiatives de collecte et d'analyse des données fournissent des données désagrégées pour suivre les progrès vers la réalisation des ODD et renforcer la cohérence des politiques en matière de développement durable.</p>	<p>17.4.1, 17.18.2</p>